

Initiation à l'achat public

L'exécution des marchés

DURÉE DE LA FORMATION

1 journée (7h)

CONTEXTE

L'achat public est un domaine où la réglementation évolue constamment, y compris depuis l'entrée en vigueur, le 1er avril 2019, d'un nouveau cadre réglementaire : le code de la commande publique. Pour pouvoir maîtriser ces évolutions et comprendre la philosophie qui les anime, les acheteurs doivent posséder des bases solides.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Maîtriser les différentes phases de l'exécution des marchés.

PUBLIC VISÉ ET PRÉREQUIS

Cette formation s'adresse aux acheteurs débutants.

COMPÉTENCES VISÉES

À l'issue du stage, les participants :

- Connaissent les différentes phases de l'exécution d'un marché : de la notification au solde du marché ;
- Maîtrisent les notions importantes et les conditions de leur mise en œuvre.

LIEU

Les Jeudis de l'Achat se déroulent dans nos locaux situés au 10-14 rue Audubon 75020 Paris.

FORMATEUR

La formation est animée par M. Yves-Simon Le Naëlou, consultant associé et responsable formation de Citia. Exerçant au sein du cabinet depuis 1997, il met, depuis de nombreuses années, sa très longue expérience de l'achat public au service des stagiaires dans les formations délivrées par Citia.



ACCESSIBILITÉ

Le cabinet Citia prend en compte la participation aux Jeudis de l'Achat de personnes en situation de handicap (Utiliser le formulaire de contact sur le site www.citia.fr pour vérifier les possibilités et modalités de l'accessibilité en fonction de la nature du handicap).

LE CONTENU DE LA FORMATION

Une évolution récente du cadre réglementaire

- Une refonte des 5 CCAG de 2009
- Le nouveau **CCAG Maîtrise d'œuvre**

Durée d'un marché et délais d'exécution

- Durée du marché - Reconduction(s)
- Délai d'exécution, prolongation du délai d'exécution

Forme et variation des prix

- Les formes de prix
- Prix initial, prix de règlement - Prix définitif, prix provisoire,
- Prix ferme, prix révisable - Actualisation du prix ferme - Révision du prix
- Un guide précieux

Pénalités, réfections et primes

- Pénalités de retard - Autres pénalités
- Réfaction - Primes

Livrables, vérifications et réception, garantie des prestations

- Livrables - Vérifications quantitatives et qualitatives
- Décisions après vérifications (admission ou réception, réfaction, ajournement ou rejet)
- Garantie

Paiement des prestations

Cotraitance et sous-traitance

Nantissement et cession de créances

Modifications du marché en cours d'exécution (ex-avenants)

Entreprises en difficulté pendant l'exécution d'un marché public

- Les différentes situations
- Leurs conséquences

Résiliation du marché - Arrêt de l'exécution des prestations

La clôture du marché

Open data et archivage

MOYENS, MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

La formation s'appuie sur une série d'exposés avec support visuel. Chaque exposé est suivi d'un temps de questions/réponses.

Pour assurer l'interactivité de cette formation, le nombre minimum de stagiaires admis est de 3 personnes et le maximum de 8 personnes (5 pendant la période de crise sanitaire).

DÉROULÉ DE LA FORMATION

- 09 h 30 : Accueil des participants
- 09 h 45 : Tour de table et présentation
- 10 h 00 : Une évolution récente du cadre réglementaire
Durée d'un marché et délais d'exécution
Forme et variation des prix
Pénalités, réfections et primes
- 11 h 30 : Pause
- 11 h 45 : Livrables, vérifications et réception, garantie des prestations
Paiement des prestations
Cotraitance et sous-traitance
Nantissement et cession de créances
- 13 h 00 : Déjeuner
- 14 h 00 : Modifications du marché en cours d'exécution (ex-avenants)
Entreprises en difficulté pendant l'exécution d'un marché public
Résiliation du marché - Arrêt de l'exécution des prestations
La clôture du marché
Open data et archivage
- 16 h 15 : Pause
- 16 h 30 : Étude de cas
- 17 h 15 : Bilan et évaluation
- 17 h 30 : Fin de la formation

ÉVALUATION

L'acquisition des compétences est évaluée en fin de formation à l'aide d'un questionnaire rempli par chaque participant.

ATTESTATION DE FORMATION ET SUPPORT

À l'issue de la formation une attestation de formation et une clé USB contenant les documents support seront remis à chaque participant.



Les Jeudis de l'Achat est une marque déposée du cabinet Citia. Inscrit comme organisme de formation sous le n° 11 75 253 35 75, le cabinet Citia est exonéré de TVA pour toutes ses actions de formation en application de l'article 261-4-4°-a. 6ème alinéa du code général des impôts.